Image not found or type unknown

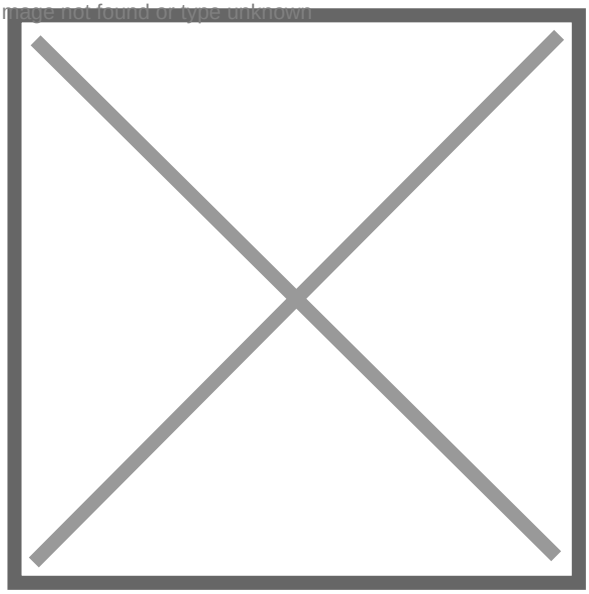

Difficulté à renouveller titre séjour commerçant

Par **louizai**, le **24/02/2009** à **11:32**

bonjour
je suis algérienne, mariée à un algérien et nous avons un enfant de trois ans. Après avoir été étudiante durant 4 ans, j'ai créé une entreprise de services l'année dernière et j'ai reçu un premier titre de séjour mention: commerçant, je suis allé le renouveler il y a une semaine, j'ai fourni le premier bilan de l'entreprise bénéficiaire de 500 euros pour un chiffre d'affaire de 7030 euros HT, on m'a également demandé les revenus de mon mari qui possède un titre de séjour "vie privée et familiale", il gagne 2100 euros par mois, quand j'ai déposé mon dossier au guichet, la dame très désagréable qui l'a pris, après avoir jeté un coup d'œil au bilan, m'a dit d'emblée, que je n'avais presque aucune chance d'avoir un renouvellement de mon titre de séjour! arguant le fait que je n'ai pas fais beaucoup d'argent.

ma question est: est-ce-que la préfecture peut vraiment me refuser mon titre alors même que j'ai eu une activité commerciale?

Par **amanda101**, le **27/04/2009** à **15:15**

J AI DES REPONSE A TOUTES VOS QUESTIONS QUI VOUS TRACASSE SOYEZ TRANQUILLE ET S EST GRATUIT JE SUIS DES VOTRES PRENNEZ BIEN ET AVEC ATTENTION CONNAISSANCE DE CE MESSAGE ET FAITES S' EN BON USAGE.

je vais vous aidé suite à mes recherches sur le net je vais vous donné l adresse d un site Internet des lois des étrangers en France sur ce site tu trouve tout ce que tu veux sa ne

servira même plus a rien de pauser des questions ici donc s est un site de l administration française et des nouvelles lois.
tu part d abord dans le site Internet www.service-public.fr en suite tu va tombé sur la page d accueil puis tu clique sur étrangers en France puis tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir et auquel sera écris nouvelle loi sur le droit des étrangers en France et sa sera écris en rouge ensuite en dessous de ce mots tu vas voir écris en bleue la loi numéro 2007-1631 tu clique dessus en suite tu auras une nouvelle page qui va s ouvrir tu vas l agrandis en suite tu cliquera sur la phrase suivante (code de l entrée et séjour des étrangers) qui sera écris en bleue et souligné ensuite tu auras une autre page qui va s ouvrir tu cliqueras encore sur la phrase suivante qui sera écris en noir en grand caractère (code de l entrée et séjour des étrangers et du droit d asile) après avoir cliqué dessus tu aura encore une nouvelle page qui va s ouvrir et la alors tu pourra commencé a cherche la réponse a ta question tu trouvera toutes les lois qui consernes les étrangers et leur droits et autre encore .
et ce site auquel il y a tous ces droits des étrangers est le site , www.legifrance.gouv.fr mais je prefere que tu passe par la démarche que je t ai dis avant parce que si tu par directement sur ce site des lois legifrance tu auras du mal à te retrouvé par rapport à tes recherches les lois seront moins détaillé pourtant si tu passe comme je t ai di tu trouveras tout de suite ce que tu veux sur les lois des étrangers.
et aussi quand tu seras sur les lois ajoute au favorite la page de tes recherches ou bien tu imprime directement ceux qui t intéresse s est mieux au moins tu l aura toujours avec toi s est important.
je vous embrasse tous cher lecteur.

NB dans ce site tu a toutes les réponses a tes questions et pas besoins de payer un avocat pour poser les questions qui te tracasse je vous souhaite bonne lecture a tout ce qui verront ce message aussi.
Je vous aime.

Par **damia1**, le **08/07/2010** à **19:55**

bonjour,
je suis actuellement dans la meme situation que vous, svp dite moi ce qui s'est passé avec vous et que ceque vous avez fait pour trouver des solutions.
cordialement
répondez moi vite svp, c'est trés urgent

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés